



MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : contact.mairie@corgoloin.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
ESSENTIELS DES CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
MANIFESTATIONS A VENIR
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
AU FIL DES EVENEMENTS PASSES
VIE ASSOCIATIVE
COIN DES POETES
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN – Mathilde PICAVET
Martine BUGNOT- Cécile PAGANT – Martine ROCCHI
Patricia DÉBARBOUILLÉ- Philippe HÉRITIER

Sous la présidence du maire
Dominique VERET

L'ÉCHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN



Bulletin Municipal
n° 96
AVRIL 2025

L'EDITO DU MAIRE

Vous avez entre les mains l'unique bulletin municipal de l'année 2025.

Au vu des coûts d'impression (environ 1.500€) nous avons décidé de condenser toutes les informations et manifestations de cette année 2025 en un seul numéro. Gardez-le précieusement, il vous sera utile pour vous inscrire à certaines manifestations, repas du 14 Juillet, repas des aînés ou distribution du colis ainsi que l'arbre de Noël. Vous y trouverez aussi toutes les informations municipales et communautaires.



La construction de notre bâtiment à usage de commerce et de multi services sera bientôt achevée. Les extérieurs devraient se terminer fin mai. Céline et Béatrice sont intéressées par la gérance de ce magasin. Afin de les aider dans leurs décisions, vous trouverez à l'intérieur un questionnaire à compléter. Vos réponses seront les bienvenues.

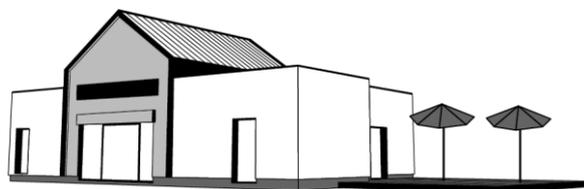
Comme vous avez pu le constater, les travaux de voirie (tranche 2) de la Grande Rue sont terminés. Dans l'ensemble, les retours de cette réfection sont positifs, et nous tenons à vous remercier de votre patience lors de la réalisation des travaux. Beaucoup d'entre vous nous questionnent sur l'avenir de la tranche 3. Aujourd'hui, nos finances ne nous permettent pas de nous engager pour cette dernière tranche.

Concernant le budget 2025, une fois les règlements effectués de la tranche 2 et du commerce, nous programmerons les travaux suivants : changement des gouttières de l'église, réfection des peintures des portes de la salle Vigot, de la salle des fêtes, de l'école primaire, (une classe sera repeinte et le sol changé), rénovation du monument aux morts et mise en place d'un nouvel arrêt de bus sur la RD 974.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons reçu notre Conseillère aux Décideurs Locaux. La situation financière de la commune a été présentée aux membres du Conseil Municipal. Nos finances sont saines mais nous n'avons pas la possibilité d'entamer de gros investissements (ex. la tranche 3 d'un montant d'environ 350.000,00 € HT). L'Etat a diminué notre Dotation Globale de Fonctionnement. Actuellement, nous avons 3 prêts en cours, plus un autre à venir pour la tranche 2. C'est dans cette optique que nous avons décidé d'augmenter les taux de nos Taxes Directes Locales de 2%. seulement. Vous trouverez dans le bulletin une synthèse de notre budget 2025 et quelques chiffres clés sur les finances de la commune.

Les prochaines élections municipales sont prévues en mars 2026, le Bien Public a questionné les maires de notre communauté de communes. Je vous annonce que je ne briguerai pas un nouveau mandat.

Je vous souhaite bonne lecture.



CONSTRUISONS ENSEMBLE, un commerce qui vous RESSEMBLE et nous RASSEMBLE !

Nous sommes **Céline et Béatrice** et nous habitons à Corgoloin depuis plusieurs années. Nous étudions actuellement **“L’ouverture d’une Épicerie Multiservices”** sur notre commune.

Plus qu'un simple commerce, nous souhaitons créer un lieu convivial et pratique qui soit un véritable atout pour le dynamisme local.

NOTRE PROJET : Un Espace Multifonctionnel

Notre réflexion porte sur l'ouverture d'une épicerie pensée comme un véritable cœur de village. Nous imaginons un lieu chaleureux et pratique, où l'on prend plaisir à se retrouver, à échanger autour d'un café ou d'une gourmandise, un lieu où vous pourrez faire vos courses quotidiennes et découvrir des produits locaux authentiques mais aussi un lieu qui vous facilitera la vie avec ses multiples services proposés.

Ce projet est encore en phase d'étude et nous sommes motivées à l'idée de son potentiel pour notre commune. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de nos réflexions.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Et pour ça rien de plus simple :

Il vous suffit de remplir le questionnaire papier qui vous a été distribué avec la gazette de la commune et de le déposer dans la **boîte aux lettres de la Mairie** de Corgoloin.

Si vous préférez la **version numérique**,
elle est disponible en flashant le QR code:



Dans tous les cas, nous attendons votre retour : **AU PLUS TARD LE 15 MAI.**

Merci à vous et à bientôt,

Céline et Béatrice,

epiceriecorgoloin@gmail.com

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2024

➤ Travaux Aménagement « Grande Rue » - tranche 2 entre la « Voie Romaine et la Rue du Petit Paris »

Dans le cadre des travaux de voirie 2024, pour le compte de la Commune de CORGOLOIN, à la suite de l'ouverture des plis du 12 février 2024, l'Entreprise « S.A.D.C.S NOIROT » a été retenue pour la tranche ferme 2 d'un montant HT de 161 925,00€ soit 194 310, 00€ TTC.

Dans le cadre des travaux d'espaces verts tranche ferme 2, l'entreprise «Duc et Preneuf» a été retenue pour un montant HT de 51 990,00€ soit 62 388,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux d'aménagement de la « Grande Rue », tranche ferme 2.

➤ Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mr le Maire rappelle les différentes étapes de cette procédure.

Aussi, **le Conseil Municipal, par 1 abstention et 12 voix pour, décide d'approuver** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

➤ Adaptation d'un Droit de Prémption Urbain

La commune ayant approuvé la modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce jour, il lui appartient de choisir d'adapter le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou des zones à urbaniser (AU), délimitées par le PLU.

Considérant que la modification n°1 du PLU a conduit à reclasser les parcelles AD28 et AD29, propriétés de la SCNF, du zonage UX vers le zonage Ac secteur agricole correspondant à l'emprise de l'autoroute et de la voie ferrée,

Considérant que le Droit de Prémption Urbain ne s'applique pas en zone agricole,

Considérant que la commune envisage de réaliser des opérations relevant des objectifs sus énumérés,

Considérant que le DPU peut être adapté sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU),

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) D'adapter le DPU sur les zones U et AU, délimitées sur le plan ci-joint.

2°) La commune exercera le DPU dans les zones concernées, à compter de la dernière en date des mesures de publicité de la présente délibération mentionnées à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

3°) Donne délégation à Monsieur le maire, pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

➤ Projet de la société « CIRCET » pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain

« Rue de la Varenne »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société « CIRCET » a apporté des éléments de réponse aux interrogations posées lors de la précédente séance de Conseil Municipal.

Aussi, **le Conseil Municipal, après échanges, décide à l'unanimité** d'autoriser le maire à signer la convention bail avec la société SFR et tous documents afférents à cette opération.

➤ Affouage sur pied – Campagne 2023-2024

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 14 et 29 d'une superficie cumulée de 12 ha 94 à l'affouage sur pied ; Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 4€/stère et autorise le Maire à signer tout document afférent.

➤ Servitude GRDF

GRDF a implanté une conduite de gaz souterraine sur la parcelle sise à Corgoloin, section AD n°84.

Conformément à la convention sous seing privé du 8 avril 2024, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

➤ Reconduction dispositif frais de scolarité Corgoloin Comblanchien Premeaux et Commune de Ladoix-Serrigny

M. le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2021 portant accord sur la renonciation aux frais de scolarité des enfants scolarisés au sein des écoles de la commune de Ladoix-Serrigny, résidant à Corgoloin, Comblanchien ou Premeaux-Prissey ; dispositif expérimental pour 3 années à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** décide de reconduire ce dispositif à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 et ce, pour une période de trois ans.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024

➤ **PROJET D'ETUDE PAYSAGERE DE LA RD 974**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de valorisation paysagère de la Route des Grands Crus.

Le coût financier approximatif de ces travaux s'élèverait à environ 467 000.00 HT (Hors subvention) Ils devraient être terminés pour fin 2026.

Cela impacterait financièrement la prochaine mandature.

Notre commune a programmé des travaux importants pour 2025 : création d'un bâtiment de commerce multi-services, travaux de voirie sur la Grande Rue (tranche 2).

Si la Commune reconnaît que la traversée de Corgoloin nécessite d'être aménagée, il serait souhaitable que le Conseil Départemental porte le projet puisqu'il en est l'instigateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet dans sa forme actuelle.

➤ **INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES CHANTIERS PROVISOIRES DE GAZ ET D'ELECTRICITE**

Considérant que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Considérant que le plafond de cette redevance fixé initialement par le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a été modifié par le Décret n°2023-797 du 18 août 2023 et impose donc la prise d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- de dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- **D'APPLIQUER** le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

➤ **ONF**

➤ **Affouage sur pied – Campagne 2024-2025**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 20 et 31 d'une superficie cumulée de

13 ha 88 à l'affouage sur pied ;

- Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

Désigne comme garants :

- Mr Yves Chaudat

- Mr Fabrice Charon

- Mr Jean-Claude Allexant

- Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

- Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères (maximum 30 stères) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort.

- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 4€/stères.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

➤ **Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024-2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation comme suit :

Parcelles n°20 : coupe prévue en 2024 ; proposée en 2025 ; surface 7.76ha

Parcelle n° 31 : coupe prévue en 2025 ; proposée en 2025 ; surface 6.12ha

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024 (Suite)

➤ PRIX REPAS DES AINÉS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix du repas pour les personnes (époux, épouses, compagnes, compagnons) qui n'ont pas l'âge de 70 ans au prix de 20€ ; ainsi que les conseillers municipaux.
Madame Sauvain Annick indique que 54 aînés se sont inscrits et 11 élus et conjoints.

➤ SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions au titre de l'exercice 2024 aux associations suivantes :

- « L'AILE ET LA CUISSE » : 500€
- « AE2C » : 550€
- « AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CIS DES DEUX COTES » : 450€
- « CHASSE DE CORGOLOIN » : 350€
- « CORGOLOIN TETE ET JAMBES » : 550€
- « FC2C » : 900€
- « LECTURE JEUNESSE DE CORGOLOIN » : 1 116€

➤ PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE DE PRÉVOYANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de l'organisme d'assurance RELYENS. Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2025.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, d'un montant forfaitaire par agent de : 7.00€.

➤ PROJET CLASSE DECOUVERTE 2025 « VOILE » ECOLE PRIMAIRE

Le Maire présente le projet de classe découverte « voile » de l'école primaire les 10,12 et 13 juin 2025 à Montagny-lès-Beaune.
Ce projet devra être validé par l'inspection de l'Education Nationale.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à une participation financière de la commune de Corgoloin pour aider à la réalisation de ce projet à hauteur de 460.00€.

➤ PROJET CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE 2025 CHAUX-NEUVE (DOUBS)

Le Maire présente le projet de classe découverte de l'école primaire du 14 au 16 avril 2025 à Chaux-Neuve (25).
Ce projet devra être validé par l'inspection de l'Education Nationale.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à une participation financière de la commune de Corgoloin pour aider à la réalisation de ce projet à hauteur de 1203.00€.

➤ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend connaissance du Rapport d'Activités 2023 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

LE MAIRE DÉCLARE LE HUIS CLOS

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES GARAGES COMMUNAUX RUE DU PETIT PARIS

Madame Annick Sauvain quitte la salle de Conseil Municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'estimation des Services des Domaines qui avait été fournie pour un ensemble de 4 garages communaux, situés Rue du Petit Paris sur la parcelle AH n°163, au prix de 13 000.00€.

L'Assemblée, consultée en septembre 2023, était favorable à la vente de la parcelle, aux riverains, en commun entre le Domaine du « Clos des Poulettes » et l'indivision Sauvain, en l'état.

Le Maire rappelle l'intervention du Cabinet « TT Géomètres » de Beaune mandaté pour délimiter la propriété communale cadastrée section AH n°63 préalablement à la vente. Ces frais s'élèvent à la somme de 1 548.00€ TTC.

Le plan de division de cette parcelle fait ressortir 2 nouvelles parcelles dont la numérotation est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, compte-tenu :

- du prix estimatif des Domaines de 13 000.00€ du coût de travaux de 332.40€ (travaux électriques sur l'ancien autocommutateur)
- des frais de géomètre de 1 548.00€

Fixe le prix de vente à 50.00€ le m², soit

- pour le Domaine du « Clos des Poulettes » avec une surface de 115 m² (AH63-a)
- pour l'indivision Sauvain avec une surface de 196 m² (AH n°63-b).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transaction et charge Maître Antoine Chevillon, Notaire à Beaune, de la rédaction de l'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

LE MAIRE LEVE LE HUIS CLOS

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 DECEMBRE 2024

➤ AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA « GRANDE RUE »

Le Maire présente l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet « TT Géomètre » pour les travaux d'aménagement de la « Grande Rue ».

Le montant provisoire de la rémunération était calculé sur une base HT de 480 000.00€ alors que le montant définitif s'élève à la somme de 723 955.00€ HT (tranche n°1 pour 206 345. € HT et tranches n°2 et 3 pour 517 610.00€ HT).

Le forfait de rémunération de Maîtrise d'œuvre est donc modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant et autorise le Maire à signer celui-ci.

➤ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR ET LA COMMUNE DE CORGOLOIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Maire présente la convention de partenariat entre le Département de la Côte d'Or et la Commune de Corgoloin pour le développement de la lecture publique dont l'objet est de définir les engagements des parties et les conditions d'octroi des services de la Médiathèque Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

➤ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CORGOLOIN ET L'ASSOCIATION « LECTURE JEUNESSE » POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE

Le Maire donne lecture de la convention passée entre la commune de Corgoloin et l'Association « Lecture Jeunesse » représentée par Madame Muriel Jeanniard, Présidente, convention qui a pour but de définir les rôles et les missions de chacune des parties.

Le Conseil Municipal apporte quelques rectifications. La nouvelle trame sera envoyée à Madame Jeanniard.

➤ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CORGOLOIN ET LA COMMUNE DE COMBLANCHIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Maire présente une convention de partenariat entre la Commune de Corgoloin et la Commune de Comblanchien pour le développement de la lecture publique, convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service apporté par la commune de Corgoloin en tant que Bibliothèque Relais pour la réception des documents et outils d'animation livrés par la Médiathèque Côte d'Or pour la bibliothèque de Comblanchien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à signer celle-ci.

➤ DECISION MODIFICATIVE N°2-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une décision modificative afin de procéder à un virement de crédits d'un montant de 4 000.00€ entre deux comptes de fonctionnement.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JANVIER 2025

➤ CONVENTION D'IMPLANTATION DE POINT(S) D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) ET MODALITES D'EXPLOITATION DU/DES SITES(S)

Compte-tenu de la mise en place de nouveaux équipements (colonnes fibreux et emballages verre), dans le nouveau schéma de collecte par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, il convient de définir et clarifier les rôles de chacun Commune et Communauté de Communes.

Une nouvelle convention d'implantation de Points d'Apports Volontaires (PAV) et les modalités d'exploitation du /des sites, est présentée pour délibération au Conseil Municipal.

Aussi, après différents échanges et remarques, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre,** valide la nouvelle convention présentée dans ce cadre et autorise le Maire à signer ladite convention.

➤ CONVENTION CONTRAT « GRANDS PROJETS COTE D'OR » ENTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES-COMMUNE DE CORGOLOIN ET DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Le Maire présente cette convention aux membres du conseil municipal. Des remarques sont émises dont l'intervention de Mr Stéphane Guigot sur le paragraphe du tabac. Le Conseil Municipal souhaiterait cependant que des modifications puissent être apportées à cette convention. Aussi, après en avoir **délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,** **le Conseil Municipal approuve** les termes du contrat « Grands Projets Côte d'Or ».

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MARS 2025

➤ CONVENTION POUR LA RÉALISATION PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE PRESTATIONS A L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention à l'unanimité

➤ VOTE DU CFU 2024 (COMPTE FINANCIER UNIQUE) - COMPTE DE RESULTATS 2024

(cf. tableaux explicatifs pages suivantes)

Madame Sauvain Annick présente les principaux postes du Compte Financier Unique pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de CORGOLOIN
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ VOTE DU COMPTE DE RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes financiers de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la reprise de résultat suivante :

- Au compte 002 recettes de fonctionnement excédents reportés pour 328 342.76 €

Le Budget 2025 sera étudié au prochain conseil le 09/04/2025

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2025

➤ VOTE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15€ brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- Contrat individuel d'assurance labellisé,
Ou
- contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2026.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention : En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit, en l'état actuel du droit, 15 € brut mensuel.
- La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, au terme de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.
-
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2025 (suite)

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

(cf. tableaux explicatifs pages suivantes)

Madame Sauvain Annick présente les principaux postes du budget primitif pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2025

➤ VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre, décide d'établir en 2025 les taux d'imposition sur le territoire de la commune de Corgoloin, avec une augmentation de 2% sur l'ensemble des taux plus une majoration spéciale de 0.79 du taux de la Taxe d'Habitation.

Les taux 2025 sont ainsi fixés :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.30%
- Taxe Foncière non bâties : 25.74%
- Taxe d'Habitation : 6.57%

QUELQUES CHIFFRES

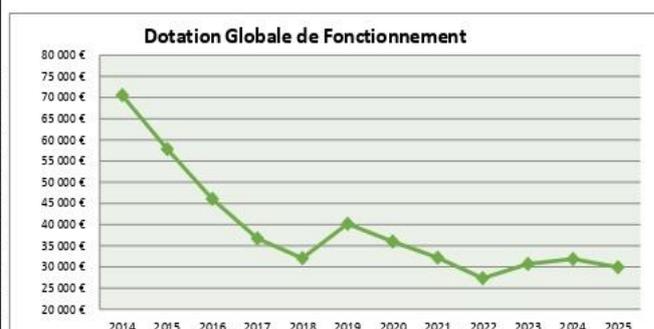
RESULTAT EXERCICE 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Total dépenses	total recettes
Résultats reportés 2023		273 731.40		11 598.99	-	285 330.39
Opérations de l'exercice	559 111.62	613 722.98	128 018.18	108 359.66	687 129.80	722 082.64
TOTAUX	559 111.62	887 454.38	128 018.18	119 958.65	687 129.80	1 007 413.03
Résultats de clôture	-	328 342.76		11 598.99		339 941.75
Restes à réaliser	-	-	5 361.00	-	-	5 361.00
TOTAUX CUMULES	-	328 342.76	5 361.00	11 598.99		334 580.75
RESULTATS DEFINITIFS		328 342.76		6 237.99		334 580.75

Au 31 Décembre 2024, le fonds de roulement est de **341 859 €** (égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an – les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation)).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances. En forte baisse depuis 2014 (- 42 %)

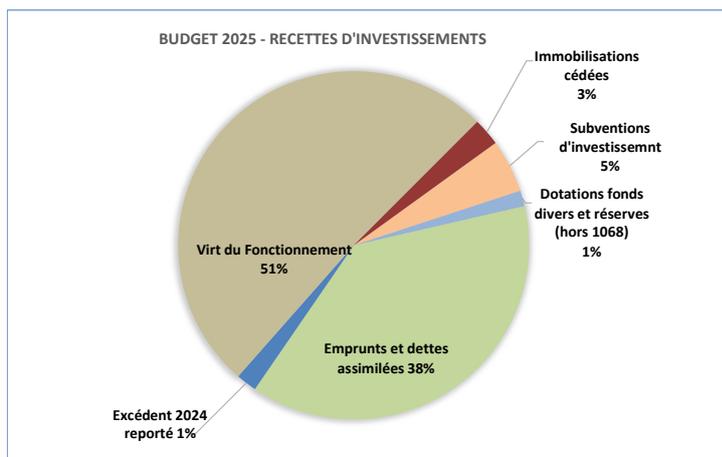
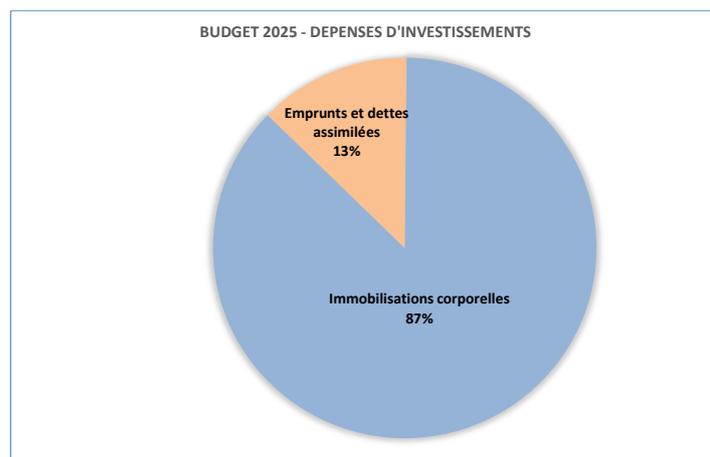
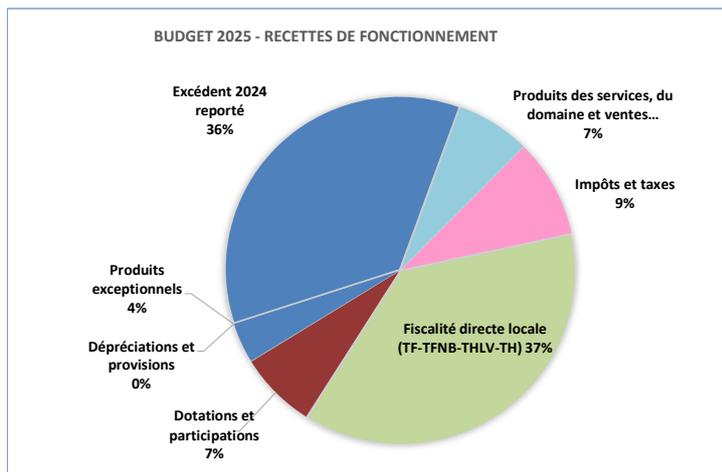
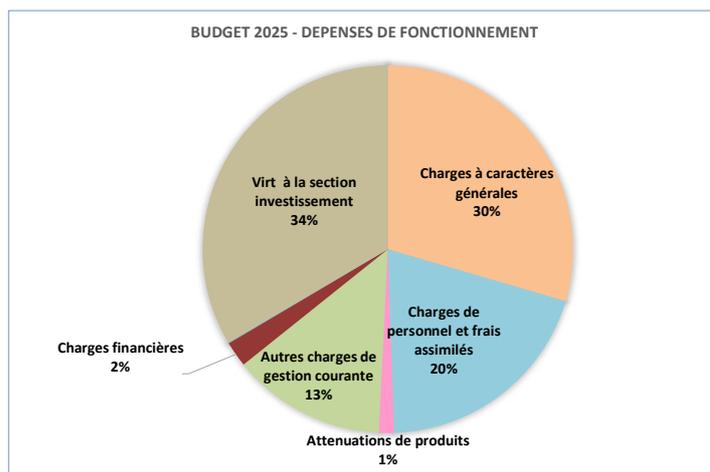
Dotations forfaitaires	Dotations d'amorçage des communes nouvelles	DSU	DSR	DNP	DACOM	DGF	Année
						70 543 €	2014
						57 823 €	2015
						46 050 €	2016
						36 732 €	2017
						32 048 €	2018
						40 176 €	2019
23 350 €		- €	12 665 €	- €	- €	36 015 €	2020
19 198 €	- €	- €	13 003 €	- €	- €	32 201 €	2021
14 358 €	- €	- €	12 966 €	- €	- €	27 324 €	2022
15 289 €	- €	- €	15 433 €	- €	- €	30 722 €	2023
14 188 €	- €	- €	17 703 €	- €	- €	31 891 €	2024
10 053 €	- €	- €	19 865 €	- €	- €	29 918 €	2025



COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE - BUDGET 2024 - REALISATIONS 2024 - BUDGET 2025

	BP 2024	REALISATIONS 2024	RESTE A REALISER 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
<i>S/TOTAL COMPTE 60 achats et variation des stocks</i>	66 700.00	66 917.19	0.00	71 200.00	71 200.00
<i>S/TOTAL COMPTE 61 services extérieurs</i>	93 207.66	95 463.54	0.00	114 413.59	114 413.59
<i>S/TOTAL COMPTE 62 autres services extérieurs</i>	88 118.00	76 708.64	0.00	80 800.00	80 800.00
<i>S/TOTAL COMPTE 63 impôts, taxes et versements assimilés</i>	6 800.00	6 535.37	0.00	6 700.00	6 700.00
CHAPITRE 011 charges à caractère général	254 825.66	245 624.74	0.00	273 113.59	273 113.59
CHAPITRE 012 charges de personnel et frais assimilés	180 600.00	176 728.15	0.00	183 600.00	183 600.00
CHAPITRE 014 Atténuations de produits	13 884.00	12 298.00	0.00	12 239.00	12 239.00
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	101 152.00	107 503.26	0.00	124 085.04	124 085.04
CHAPITRE 66 charges financières	16 957.47	16 957.47	0.00	20 508.48	20 508.48
CHAPITRE 67 Charges spécifiques	0.00	0.00	0.00	500.00	500.00
CHAPITRE 68 dotations aux amortissements, dépréciations-charges financières	1 100.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REEL DEPENSES FONCTIONNEMENT	568 519.13	559 111.62	0.00	614 046.11	614 046.11
042 OPERATIONS D'ORDRE					
CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement	259 576.85	0.00	0.00	309 522.00	309 522.00
TOTAL D'ORDRE DEPENSES FONCTIONNEMENT	828 095.98	559 111.62	0.00	923 568.11	923 568.11
002 DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE					0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	828 095.98	559 111.62	0.00	923 568.11	923 568.11
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
002 EXCEDENTS REPOTES	273 731.40	0.00	0.00	328 342.76	328 342.76
CHAPITRE 013 Atténuation de charges	0.00	523.48	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 70 produits services du domaine et ventes diverses	60 420.00	62 799.77	0.00	63 560.00	63 560.00
CHAPITRE 73 impôts et taxes	85 213.00	105 074.58	0.00	84 690.00	84 690.00
CHAPITRE 731 fiscalité locale	324 915.00	334 110.00	0.00	345 375.00	345 375.00
CHAPITRE 74 dotations et participations	58 813.74	68 323.58	0.00	66 600.35	66 600.35
CHAPITRE 75 autres produits de gestion courante	25 000.00	41 868.86	0.00	35 000.00	35 000.00
CHAPITRE 76 produits financiers	2.84	4.73	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 77 produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 78 reprises sur amortisss, dépréciations et provisions	0.00	820.57	0.00	0.00	0.00
TOTAL REEL RECETTES FONCTIONNEMENT	828 095.98	613 525.57	0.00	923 568.11	923 568.11
CHAPITRE 042 opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	828 095.98	613 525.57	0.00	923 568.11	923 568.11
SOLDE FONCTIONNEMENT	0.00	54 413.95	0.00	0.00	0.00
SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE 10 dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL 13 subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 16 emprunts et dettes assimilées	51 614.13	51 214.13	0.00	76 937.27	76 937.27
CHAPITRE 20 immobilisations incorporelles	12 000.00	4 542.88	0.00	1 000.00	1 000.00
CHAPITRE 21 immobilisations corporelles	320 400.00	72 261.17	5 361.00	523 522.84	528 883.84
TOTAL REEL DEPENSES INVESTISSEMENT	384 014.13	128 018.18	5 361.00	601 460.11	606 821.11
CHAPITRE 041 Opérations d'ordre Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT	384 014.13	128 018.18	5 361.00	601 460.11	606 821.11
SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES					0.00
001 EXCEDENT REPORTE	31 257.51	0.00	0.00	11 598.99	11 598.99
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 10 dotations, fonds divers et réserves	63 479.77	62 356.38	0.00	8 674.97	8 674.97
CHAPITRE 13 subventions d'investissement	40 000.00	46 003.28	0.00	30 000.00	30 000.00
CHAPITRE 16 emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	231 475.15	231 475.15
CHAPITRE 024 immobilisations affectées, concédées ou mise à dispo	0.00	0.00	0.00	15 550.00	15 550.00
TOTAL REEL RECETTES INVESTISSEMENT	134 737.28	108 359.66	0.00	297 299.11	297 299.11
CHAPITRE 041 Opérations d'ordre Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 virement de section fonctionnement	259 576.85	0.00	0.00	309 522.00	309 522.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	394 314.13	108 359.66	0.00	606 821.11	606 821.11
SOLDE INVESTISSEMENT		-19 658.52			0.00
RECAPITULATIF GENERAL					
	BP 2024	REALISATIONS 2024	RESTE A REALISER 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR 2024
Dépenses de fonctionnement	828 095.98	559 111.62	0.00	923 568.11	923 568.11
Recettes de fonctionnement	828 095.98	613 525.57	0.00	923 568.11	923 568.11
RESULTAT FONCTIONNEMENT	0.00	54 413.95	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	384 014.13	128 018.18	5 361.00	601 460.11	606 821.11
Recettes d'investissement	394 314.13	108 359.66	0.00	606 821.11	606 821.11
RESULTAT INVESTISSEMENT	10 300.00	-19 658.52	-5 361.00	5 361.00	0.00

RATIOS ISSUS DES CHIFFRES DU BUDGET 2025



HISTORIQUE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - CORGOLOIN

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (logements vacants)				5.61%	5.67%	6.57%
Taxe sur foncier bâti	35.03%	35.50%	36.21%	36.21%	36.57%	37.30%
Taxe sur foncier non bâti	24.22%	24.50%	24.99%	24.99%	25.24%	25.74%

Moyenne départementale 2023

Taxe d'habitation (logements vacants)	9.99%
Taxe sur foncier bâti	35.22%
Taxe sur foncier non bâti	30.20%

Moyenne régionale 2023

Taxe d'habitation (logements vacants)	12.22%
Taxe sur foncier bâti	35.76%
Taxe sur foncier non bâti	34.21%

Moyenne nationale 2023

Taxe d'habitation (logements vacants)	12.82%
Taxe sur foncier bâti	35.27%
Taxe sur foncier non bâti	43.89%

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille pour remplir la fiche de famille. Cela permettra de mettre à jour notre état civil afin de mieux préparer les futures manifestations.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30

COLLECTE DES BOUCHONS PLASTIQUES ET LIEGES



La collecte des bouchons a lieu à l'agence postale aux horaires d'ouverture. Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap. Pensez dès à présent à garder vos bouchons !



DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes



Panneau Pocket n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur **PanneauPocket**

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

PANNEAUX D'AFFICHAGES

Récapitulatif de leurs installations :

- Place de la Mairie – Point Poste
- Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau
- Place des Peupliers - Place des Platanes
- Rue du Cassis
- Rue du 19 mars 1962
- Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux



INFORMATIONS MUNICIPALES



Burger FRANCE DRIVE



NOS EMPLACEMENTS

MARDI	BEAUNE - SCHMIDT	MEURSAULT - EGLISE
MERCREDI	BEAUNE - BRICO CASH	N ST GEORGES - HALLES
JEUDI	CHAGNY - INTERMARCHÉ	POMMARD - EGLISE
VENDREDI	BEAUNE - PARKING NOZ	ARCENANT - MAIRIE
SAMEDI	BEAUNE - BRICO CASH	CORGOLOIN - MAIRIE
DIMANCHE	CHAGNY - PARKING NETTO	

06 58 33 32 62
www.france-drive.fr

Burger FRANCE DRIVE

SANDWICHES

- Bagnet Poulet : Pain maison, Mayonnaise, Poulet, Oeuf, Crudités
- Bagnet Thon : Pain maison, Mayonnaise, Thon, Oeuf, Crudités
- Wrap Boeuf : Tortillas, Sauce maison, Boeuf haché, Oignons Caramélisés, Crudités
- Wrap Fish : Tortillas, Sauce maison, Cabillaud pané, Crudités
- Wrap Poulet : Tortillas, Sauce maison Poulet, Crudités

SALADES

- Grande César : Salade, Tomates cerise, Emincés de poulet, Parmesan, Oeuf & Croutons
- Grande Fromagère : Salade, Tomates cerise, Stick Mozza Chevre, Camembert & Croutons
- Grande Paysanne : Salade, Tomates cerise, Dês de jambon, Emmental, Oeuf & Croutons

BURGERS (AU CHOIX PETIT OU GRAND)

- Gaulois : Pain maison, Sauce maison, Filet de poulet pané, Crudités
- Charolais : Pain maison, Sauce chili, Steak local, Oignons confits
- Poivre : Pain maison, Sauce poivre, Steak local, Crudités
- France Drive : Pain maison, Sauce classique, Steak local, Emmental, Crudités
- Bacon Cheddar : Pain maison, Sauce maison, Steak local, Bacon, Crudités
- Chevre : Pain maison, Sauce maison, Steak local, Crudités Chevre
- Végétarien : Pain maison, Sauce chili, Compotée de légumes, Oignons confits
- Epoisses : Pain maison, Sauce maison, Steak local, Crudités, Epoisses
- Foie Gras : Pain maison, Sauce maison, Steak local, Foie gras & Confiture de Figue
- Abondance : Pain, Sauce maison, Steak local, Abondance, Oignons frits, galette de pdt, Crudités
- Montagnard : Pain maison, Sauce Poivre, Steak local, Lard Grillé, Raclette, Crudités
- Burger du mois : sur demande

TAPAS

- Camembert x 4 / x 6
- Nuggets x 4 / x 6
- Stick Mozza Chevre x 4 / x 6
- Rostis Légumes x 4
- Calamars x 4
- Oignon Rings x 6

LOCAL RAPIDE BURGER 100% COTE D'OR

DESSERTS

- Cœur chocolat
- Pannacotta Fruits Rouges
- Pomme Caramel
- Flan Pâtisier
- Ben & Jerry's

RETROUVER LA LISTE DES PRIX SUR LE SITE FRANCE-DRIVE.FR

Mise à disposition de la salle des fêtes pour vos futurs évènements et réceptions.
Location réservée **uniquement aux habitants de Corgoloin.**

Location de la salle des fêtes avec le caveau :

- 450 € le week-end et uniquement le week-end



LE BIEN PUBLIC

Correspondante locale du journal « Le Bien Public »

Madame Mathilde PICALET: 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

INFORMATIONS MUNICIPALES

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Le jeudi 8 mai 2025,

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes



Chaque **8 mai et 11 novembre**, le bleuet est arboré comme symbole de solidarité envers les anciens combattants, les veufs et veuves de guerre, les pupilles de la nation, les victimes de guerre et de terrorisme, familles de militaires ou de policiers tués en service.

Le produit de ces dons permet d'apporter des aides sociales aux anciens combattants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats. Il finance également les actions de mémoire et de civisme pour donner des repères à la jeunesse et lui transmettre les valeurs républicaines.

Pour en savoir plus et pour effectuer un don, rendez-vous sur : <https://www.onac-vg.fr/> et <https://www.boutique-bleuetdefrance>

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918



Le mardi 11 novembre 2025,

la France commémorera l'armistice de la Première Guerre Mondiale 1914-1918 .

La population est invitée à participer à cette cérémonie :



-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes

VŒUX DU MAIRE

Dimanche 11 janvier 2026 à 11h

Cérémonie des Vœux du Maire



Les habitants de Corgoloin seront cordialement invités par voie d'affichage et Panneau Pocket à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

PLAN CANICULE



Le Plan Canicule est activé nationalement en France entre le 1er juin et 15 septembre, afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires pendant une période de fortes chaleurs.

Les personnes âgées, en Ehpad, ou les enfants sont particulièrement à risque.

Le rôle du 115 est primordial.

Ce numéro d'urgence permet de joindre le SAMU social 24h/24

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter à ce sujet sur les sites <http://www.inpes.sante.fr/> ou <http://www.sante.gouv.fr/>

LA SEMAINE BLEUE – du 6 au 12 octobre 2025

La Semaine Bleue, coordonnée par l'Uniojss, met en lumière les contributions de tous les « vieux », quels que soient leur âge et leur niveau d'autonomie, à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays.

Elle insufflé un nouveau regard sur le vieillissement, renforce les liens entre les générations et nourrit la solidarité auprès des plus fragiles.



ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES



Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi.

Cet agrément est délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) un organisme qui dépend du département. Sans cet agrément, il est illégal d'exercer le métier d'assistante maternelle et d'accueillir des enfants chez soi.

Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :

Madame Sandrine SAUVAIN

6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

Madame Léana JULIEN

16 rue du Petit Paris – 06.34.41.98.09

Madame Martine PETOT

1 impasse des Perrières – 03.80.30.21.60



Madame Laëticia MONGOUACHON

22 rue du Cassis – 07.88.61.10.95

Madame Laurence CALLA

9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD

68 route départementale 974 – 06.23.90.89.05

INFORMATIONS MUNICIPALES

AFFOUAGES – Taillis et têtes de chênes

Définition :

« L'affouage communal est un mode de jouissance des produits des forêts communales et sectionales. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. Le terme puise ses origines dans l'ancien français «fouage», qui désignait le foyer. L'Affouage est un vestige du droit de l'Ancien Régime, de source mérovingienne et romaine. Il autorise les villageois à exploiter à titre privé une partie de la forêt communale. »



La commune de Corgoloin propose des coupes de bois à ses habitants.

Si vous souhaitez en retenir, veuillez-vous inscrire auprès du secrétariat en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Date limite d'inscription : 30 septembre 2025

FÊTE DE LA MUSIQUE



Venez profiter de la fête de la musique sur notre marché

le vendredi 20 juin 2025

Plus d'informations seront diffusées sur les moyens de communication de la commune (panneau pocket et panneau d'affichage).



HALLOWEEN



Vendredi 30 octobre 2025

A l'occasion de la fête d'Halloween, la commune invite tous ses habitants à venir dans des costumes terrifiants

Plus d'informations seront diffusées sur les moyens de communication de la commune (panneau pocket et panneau d'affichage).





FÊTE NATIONALE

CORGOLOIN

DIMANCHE 13 JUILLET 2025

A partir de 19 h
A l'esplanade
du terrain de football
Attention parking restreint



REPAS servi vers 19h30
Apéritif – Poulet rôti sauce morilles
Pommes de terre grenailles
Crème brûlée au Marc de Bourgogne
Café

BUVETTE :
Association du village



Animation musicale
SONO 2000



22h30
Retraite aux flambeaux

23h
Feux d'artifice



Inscription en Mairie dès maintenant et jusqu'au 5 juillet 2025

Corgolinois → Adultes : 15 € - Enfants (-12 ans) : 10 €
Extérieurs → Adultes : 20 € - Enfants (-12 ans) : 12 €



MANIFESTATIONS POUR NOS AINÉS



Le traditionnel repas des aînés toujours aussi attendu.

Dimanche 24 novembre 2024, la municipalité de Corgoloin a organisé le repas des aînés de la commune, à la salle des fêtes du village, auquel une cinquantaine de personnes de plus de 70 ans ont participé. Le menu a été servi par les membres du conseil municipal,



concocté par Julien Minard du traiteur L'imprévu, à Chauv, et accompagné de vins locaux. Durant le repas, la compagnie [Les Scintillantes](#) a animé la journée avec une ambiance orientale et hispanique avec de la musique de Bollywood et du flamenco.



Distribution de colis de Noël pour les aînés

Samedi 21 décembre 2024 au matin, les membres du conseil municipal de la commune de Corgoloin, ont distribué les colis de Noël aux aînés du village. Au total, 77 personnes de 70 ans et plus ont reçu un colis pour les fêtes.

REPAS DES AINÉS 2025

La municipalité réunira nos aînés de plus de 70 ans

le dimanche 23 novembre 2025
à partir de 12h, à la salle des fêtes.



Une invitation nominative sera adressée aux personnes concernées.

Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce grand moment de convivialité, les membres du Conseil Municipal se feront un plaisir de venir vous chercher. La salle des fêtes est dotée d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

Cette année, les aînés ont la possibilité de choisir à leur convenance soit la présence au repas soit un colis gourmand. Attention, cependant, sans réponse, il n'y aura pas de repas, ni de colis.

✂-----

Coupon-réponse à retourner en mairie avant le 15 octobre

M.....Mme

Dates de naissance :

Adresse :

Téléphone :

- Je choisis le repas.

OU

- Je choisis le colis porté à domicile en fin d'année.
- Je suis un conjoint de moins de 70 ans et souhaite participer au repas moyennant une participation de 20€ payable par chèque uniquement au plus tard le jour du repas.



MANIFESTATIONS POUR NOS ENFANTS



DIMANCHE 30 NOVEMBRE à partir de 15H00



A l'occasion de l'arbre de Noël, la municipalité offrira un spectacle pour les enfants du village nés après le 31 décembre 2013. Ce spectacle débutera à 15h et sera suivi de la venue du Père Noël pour la distribution de bons d'achat de 15€. Le verre de l'amitié clôturera la journée.

Le bulletin d'inscription

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par mail à contact.adjoints@corgoloin.com avant le 15 novembre 2025.



INSCRIPTION IMPERATIVE – Arbre de Noël du 30 novembre 2025



NOMS DE FAMILLE :

ADRESSE :

.....

NOM – PRENOM:		date de naissance :	
NOM – PRENOM:		date de naissance :	
NOM – PRENOM :		date de naissance :	
NOM – PRENOM :		date de naissance :	

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin (haies) afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes. Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des **végétaux putrescibles** et de **petites tailles** (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.



DEJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles.

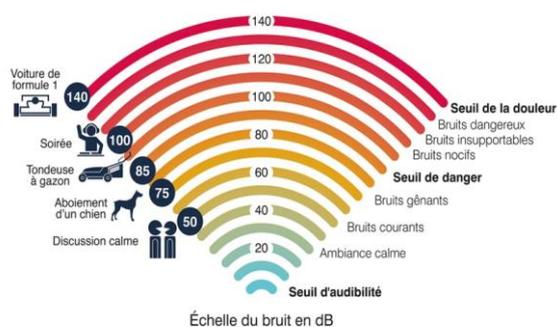
Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.

BRUIT UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que :

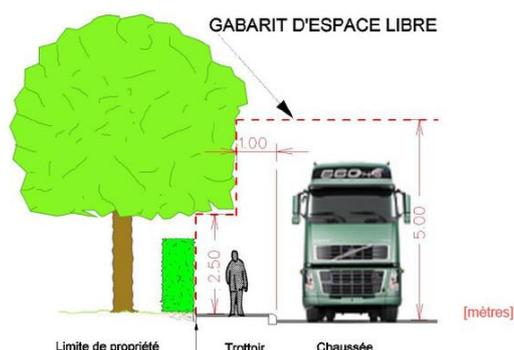
- du lundi au vendredi de 8h30/12h - 14h30/ 19h30
- le samedi de 9h/12h - 15h/19h
- le dimanche que de 10h/12h.

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.



ENVIRONNEMENT

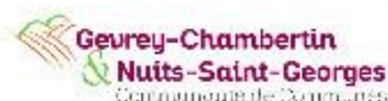
Art. R161.24 du Code Rural :



Il est rappelé que **la taille des haies** de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



Bulletin d'inscription D142/2025 – Campagne 2025 – VIDANGE FOSSES

☛ A retourner à : Communauté de communes - Service Assainissement
C TI - 1 rue Lavoisier - 21700 Nuits-Saint-Georges - tél. : 03.80.61.28.49
mail : assainissement@ccgevrey-nuits.com

VIDANGE FOSSES TOUTES EAUX, FOSSES SEPTIQUES, MICROSTATIONS ET BACS A GRAISSES

Compte tenu de la réglementation, le Service Assainissement vous rappelle que vous devez vidanger régulièrement votre fosse (généralement tous les 4 ans). Afin de minimiser le coût de l'intervention, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges propose aux particuliers (usagers domestiques) un tarif négocié auprès d'une entreprise qualifiée (SARL ADAJ Bruchon, 6 rue de Bellecroix, 71150 CHAGNY – 03 85 87 23 70). Cette proposition de service est facultative.

La prochaine intervention est prévue courant juin 2025. L'inscription des foyers intéressés est à retourner à la Communauté de communes au plus tard le 16 mai 2025 en remplissant le coupon ci-dessous et en le signant. L'entreprise prendra alors contact avec vous pour fixer un rendez-vous afin de réaliser la prestation.

☛ Ne rien régler à la commande, vous recevrez une facture du Trésor Public après la réalisation de la prestation.

Vous noterez que la fosse et tous les équipements de la filière d'assainissement devront être accessibles, dégagés et ouverts avant intervention. L'usager devra être présent pendant l'intervention. Il sera nécessaire de prévoir un volume d'eau pour le remplissage de la fosse dès la fin de la vidange.

✂-----
Bulletin d'inscription à retourner le 16 mai 2025 AU PLUS TARD par mail (scan) ou par courrier

M. Mme NOM et Prénom :

Tél. fixe : Tél. Portable : Mail :

Adresse (N°, Rue...) :

CP - Commune :

Adresse de facturation si différente :

Prestation possible	Montant négocié € HT	Montant négocié € TTC (TVA à 10%*)	Prestation(s) souhaitée(s) (**)
Vidange fosse (entre 0 et 6 m³ inclus) et curage des canalisations d'amenée si c'est possible (regard accessible...).	0 à 0,9 m³	209,00	229,90 <input type="checkbox"/> nbre :
	1 à 1,9 m³	233,00	256,30 <input type="checkbox"/> nbre :
	2 à 2,9 m³	257,00	282,70 <input type="checkbox"/> nbre :
	3 à 3,9 m³	319,00	350,90 <input type="checkbox"/> nbre :
	4 à 4,9 m³	343,00	377,30 <input type="checkbox"/> nbre :
5 à 5,9 m³	368,00	404,80 <input type="checkbox"/> nbre :	
Forfait Vidange microstation (< 6 EH) type Microstation :	350,00	385,00	<input type="checkbox"/> nbre :
Curage et nettoyage de poste de relevage	280,00	308,00	<input type="checkbox"/> nbre :
En cas de choix d'une prestation ci-dessus, possibilité de demander en plus :			
Vidange bac dégraisseur (2 m³ maxi) et curage des canalisations d'amenée si c'est possible (regard accessible...)	47,50	52,25	<input type="checkbox"/> nbre :
Curage et nettoyage des ouvrages connexes accessibles en aval (regards, canalisations des filtres et tranchées)	93,00	102,30	<input type="checkbox"/> nbre :
Désinfection de la fosse (pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif)	17,00	18,70	<input type="checkbox"/> nbre :
MONTANT TOTAL € TTC		

(*) Le taux de TVA à 10% s'applique aux immeubles à usage d'habitation de plus de 2 ans, sinon le taux à 20% s'applique.

(**) Cochez la ou les cases correspondantes et précisez le nombre de prestations.

Toutes ces prestations comprennent le traitement des matières.

Informations utiles / Remarques éventuelles :

Précisions pour accès aux équipements (manoeuvres difficiles, longueur nécessaire de tuyau pour vidange, etc.) :

« Bon pour accord »

Le Nom et signature :

Conformément au Code de la Consommation, le demandeur peut exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de la signature du devis sur courrier envoyé en recommandé au siège de la Communauté de communes.



Votre ESPACE FRANCE SERVICES vous accueille

au 3 rue Jean Moulin - 21700 Nuits-Saint-Georges

**Du lundi | de 8h30 à 12h
au vendredi | de 13h30 à 17h**

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Contactez-nous, nous répondrons à vos questions :

03.80.27.04.83

espace.fr.serv@ccgevrey-nuits.com



COLLECTES DES DÉCHETS

CORGOLOIN

■ Tri sélectif
 ■ Ordures ménagères
 ■ Jours fériés

Pensez à sortir votre bac ou sac la veille de la collecte.
 Celle-ci peut avoir lieu le matin ou l'après-midi.

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Cartonnettes



EN VRAC

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Retrouvez la liste des Points d'Apport Volontaire sur le site internet de la Communauté de communes.

DÉCHÈTERIES pour les particuliers

LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chauv

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

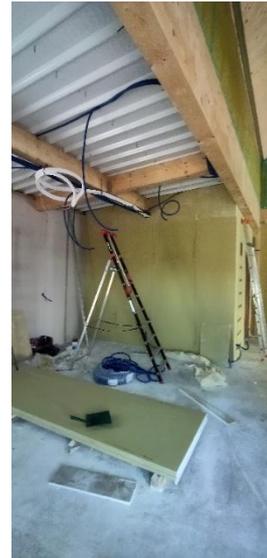
La deuxième phase des travaux de la Grande-Rue est terminée

Après une première phase commencée il y a deux ans, la deuxième tranche des travaux de la Grande Rue vient de s'achever le 13 mars. La circulation est enfin réouverte sur cet axe principal de la commune, même si quelques aménagements restent à faire.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Futur commerce, les avancées des travaux



Abattage du saule au terrain de foot en mars 2025



Réfection des peintures des portes d'entrées de la salle Georges Vigot et de la salle des fêtes



AU FIL DES EVENEMENTS PASSÉS

Premier carnaval de la commune



Dimanche 9 mars, pour la première fois, la municipalité de Corgoloin organisait un défilé de carnaval. Le rendez-vous était donné aux enfants de la commune et des alentours, à 15 heures, place de la mairie. Tous les enfants déguisés, maquillés, ont lancé joyeusement des confettis lors d'un petit parcours initialement prévu dans les artères de la commune. Pour cette première édition, ce sont 130 personnes qui étaient réunies.



AU FIL DES EVENEMENTS PASSES

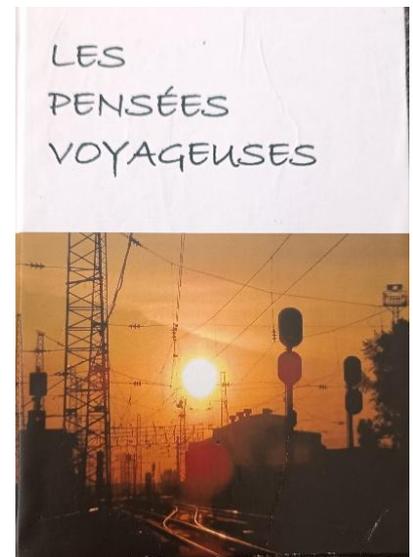
A la Bibliothèque



L'atelier du lundi 16 décembre, étant le dernier de cette fin d'année, portait bien entendu sur le thème de Noël. Toutes les participantes sont réparties avec chacune une couronne de Noël pour leur porte d'entrée et un centre de table pour le repas de Noël.

Un atelier de trois séances pour découvrir la naissance d'un livre

À l'initiative d'Hélène Rossignol, membre bénévole de [l'association "Lecture jeunesse"](#), un atelier nommé "La p'tite fabrik à livres" a été organisé à la bibliothèque de Corgoloin. Pendant trois séances le samedi de 9h30 à 12h30 entre début octobre et le 7 décembre, une quinzaine de personnes se sont réunies pour découvrir la naissance d'un livre. Le recueil de nouvelles "Les pensées voyageuses" a été créé.



Les habitants de Cussigny ont fêté Halloween, le 31 octobre 2024



La pisciculture démarre ses animations d'été



**Aire
de jeux
gonflables**

Structures gonflables : 5€ par enfant, durée illimitée
Pêche à la ligne (truites), buvette avec terrasses
aménagées et ombragées, terrain de pétanque

YERRAIN
DE
PETANQUE

03.80.62.98.32 Pisciculture de la chaume
21700 CORGOLOIN

Paiements acceptés : chèque et espèces



LADOIX

(Stade des Lauchères)

Dim 8 Juin

VIDE GRENIER

Réservation possible :

Tél : 06.49.43.43.93
06.75.64.34.80

BUFFET / BUVETTE

Organisation : AS - FC des 2 Côtes (Ladoix-Corgoloin)

Ne pas jeter sur la voie publique



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX COTES

Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais pensé ?

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Lieutenant Yves GUEPEY (chef de centre) 06.11.29.63.43



Source : <https://www.interieur.gouv.fr>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.



Football Club des Deux Côtes Un début d'année riche !

Nos joueurs, dirigeants et bénévoles se sont mobilisés lors de la Saint-Vincent pour animer un stand aux couleurs du club, offrant aux visiteurs une restauration variée dans une ambiance chaleureuse et festive. Après plusieurs mois de préparation cet évènement important pour la commune et pour le club a été apprécié par tous !

Afin de remercier les bénévoles engagés sur cet évènement mais aussi ceux présents sur nos autres manifestations ou autour du terrain, le club a organisé une soirée le samedi 15 février à la salle des fêtes de Ladoix. Organisée dans une ambiance conviviale, elle a également permis au club de remercier tous ses partenaires pour leur soutien et d'accueillir de nouveaux sponsors désireux d'accompagner notre projet sportif.

Présentation de notre école de foot, échanges avec les acteurs locaux et moments de partage ont rythmé cette belle soirée. Grâce à ces partenariats, le club continue de grandir et d'offrir de meilleures conditions à ses licenciés. Merci à tous pour votre engagement !

Au chapitre des événements à venir, le club met en place un stage vacances à destination des jeunes (licenciés ou non) du lundi 21 au vendredi 25 avril. Destiné aux enfants nés entre 2012 et 2019 inclus, ce stage sera l'occasion d'améliorer sa technique, de se perfectionner de participer à d'autres activités que le foot et surtout de s'amuser avec ses coéquipiers.

Pour plus d'informations, contactez-nous directement au club (corgoloin.fccl@lafc-foot.fr)

Notre site <https://fccl.footeo.com/>



Souvenirs, Souvenirs.....

Dates des manifestations à venir :

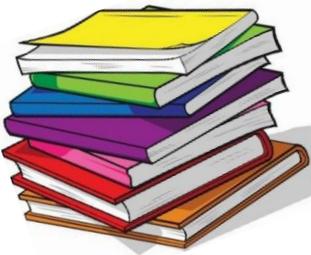
- ❖ **Vide-Grenier : 8 juin 2025 à Ladoix**
(réservation au 06 49 43 43 93 ou au 06 62 65 29 23)
- ❖ **Assemblée Générale du club : 5 juillet 2025 au stade à Ladoix**
- ❖ **Tenue de la buvette du 13 juillet 2025 à Corgoloin**
- ❖ **Vide-Grenier : 7 septembre 2025 à Ladoix**
- ❖ **Loto : 8 novembre 2025 à la salle des fêtes de Nuits-Saint-Georges**





L'AE2C est une association loi 1901 à but non lucratif. Chaque parent d'élève du RPI est membre de droit de l'association. Un bureau composé de 6 personnes s'occupe d'organiser différentes manifestations et opérations visant à récolter des fonds, pour financer au maximum les sorties et activités proposées par les enseignantes, ou l'achat de matériel pédagogique.

Cette année, l'AE2C finance plus de 14 000 euros (transports divers pour piscine, carnaval, classes vertes, achat de casques audio, tapis de gym, ballons, livres, etc...).



Actions passées cette année scolaire

- Vide Grenier le dimanche 08 septembre
- 1ère Vente de fromages et charcuteries (Septembre / Octobre)
- Vente puis Livraison de sapins (Novembre / Décembre)
- Tombola de Noël (Décembre / Janvier)
- 2ème Vente de fromages et charcuteries (Janvier / Février)

Action à venir

- Kermesse des écoles (20 juin)

Et si vous pouviez contribuer, à votre échelle, à l'épanouissement et au bonheur de vos enfants à l'école ? Rejoindre l'association des parents d'élèves, c'est agir concrètement pour améliorer leur quotidien, créer des moments inoubliables et renforcer le lien entre les familles et l'école. Votre aide, même ponctuelle, fera toute la différence !

Contactez-nous ou venez nous voir lors des manifestations :

Tél : 07 67 04 35 12 Mail : contact@ae2c-asso.fr



L'association « Corgoloin Tête et Jambes » a été créée en juin 2009 et compte à ce jour plus de 70 adhérents avec des Corgolinois bien sûr, et des habitants des Pays Nuiton et Beaunois !

A ce jour, elle comporte 5 activités :

Dessin

Cours mensuels le jeudi dispensés par Muriel SEICHON, diplômée de l'école supérieure des Beaux-Arts.

Cuisine

Cours assurés un lundi par mois par trois adhérentes avec repas pris en commun en fin du cours.

Randonnées mensuelles

Le samedi, en demi-journées l'hiver (10 km) et en journée aux beaux jours avec repas tiré du sac (15/18 km selon les dénivelés)

Promenades-balades

Le premier lundi de chaque mois, balade dans un village aux alentours pour 5/6 km.

Sorties

Sorties ouvertes à tous avec un tarif préférentiel aux adhérents.

Quelques photos des activités passées :



Randonnée



Cours de cuisine



Dessin



Promenade



N'hésitez pas à rejoindre l'Association.
Renseignements et Calendriers sur
<http://www.corgoloin-tete-et-jambes.fr/>
Adresse Postale : 21 Grande Rue
21700 CORGOLOIN

Association "Corgoloin Tête et Jambes"
Siren 808 664 023 00013
Mail : annicksauvain@orange.fr
Téléphone : 03 80 35 85 62 - 06 28 19 70 19

Les p'tites infos de la bibliothèque 2025

Ateliers Créa



Enfants, les mercredis 15h-17h
16 avril / 21 mai / 2 juillet
Adultes, les lundis 14h
28 avril / 02 juin / 07 juillet

Inscription
participation 2€

Soirées Contées vendredi - 20h00

11 avril - Vive le printemps !
27 juin - Partir en livres



Soirées Apéro-jeux du vendredi soir

Ado - à partir de 10 ans
4 avril / 2 mai / 20 juin

Adultes

25 avril / 9 mai / 4 juillet

**SAMEDI 24 MAI - 15H APRÈS MIDI JEUX
INTERGÉNÉRATIONNEL**



Lecture Jeunesse
Corgoloin



Place la Mairie
21700 CORGOLOIN

Mardi
16h30-18h30
Vendredi
16h30-19h00

Samedi
(café-bib)
10h00-12h00

Adhésion gratuite

mediathèque
numérique
cinéma, presse,
formations,
soutien scolaire, musique,
cotedor.mediatheques.fr



Pour retrouver notre
actualité régulièrement
mise à jour

événements
nouveau

Bibliotheque-corgoloin.fr



@bibliotheque-corgoloin

La P'tite Fabrik à livre
samedis 9h30
dès octobre 2025

Allez, À table....



*Vous me trouvez partout, dans toutes les maisons.
Je suis dans la cuisine, le jardin, le salon.
J'ai au moins quatre pattes un plateau, un tiroir.
Ma place et mon usage, c'est une longue histoire.*

*Vous avez deviné ! Oui je suis votre table !
Je trône dans le milieu de vos pièces confortables.
Tout le monde m'entoure, s'assied autour de moi.
Depuis des millénaires, je sers sous tous les toits.*

*Sur moi on pose tout, je suis un vide-poches.
Des bras, une tête s'appuie, jusque-là rien de moche,
Mais quand des pieds chaussés montent sur mon plateau,
Je n'ose pas crier, mais là vraiment c'est trop.*

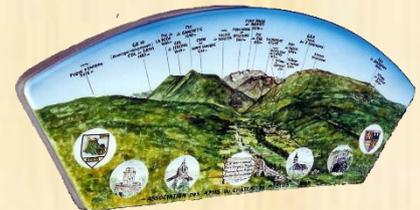


*Je souffre d'autres maux bien connus de vous tous,
On me tache, on me mouille, si je gêne on me pousse.
On me raye, on m'abîme, les enfants me gribouillent,
Quand on tape sur la table, c'est bien moi qui dérouille.*

*Arrivent les jours de fête alors je suis parée,
Un joli dessus de table et me voilà nappée.
Pour porter belles assiettes et couverts en argent,
Panoplies de verres fins, venues d'un autre temps.*

*Alors couverte ainsi, je passe inaperçue.
J'écoute ce qui se dit, et j'entends tous les bruits.
Ils glissent dans les veines de ma vaste étendue,
Mais je ne dirai mot de tout ce que j'ai ouï.*

*Il y a les esprits qui rodent et qui surveillent.
Alors on les invoque pour que je me soulève.
Mais je ne contrôle pas ces funestes idées.
Ce n'est que par magie qu'on veut m'ensorceler.*



*Des expressions fournies évoquent notre table.
On peut faire table rase, voir passer un dessous de table.
Y a la table d'écoute, celle des négociations.
Et pour un monde perdu, table d'orientation.*



4 x 1 = 4	1 x 4 = 4
4 x 2 = 8	2 x 4 = 8
4 x 3 = 12	3 x 4 = 12
4 x 4 = 16	4 x 4 = 16
4 x 5 = 20	5 x 4 = 20
4 x 6 = 24	6 x 4 = 24
4 x 7 = 28	7 x 4 = 28
4 x 8 = 32	8 x 4 = 32
4 x 9 = 36	9 x 4 = 36

TABLE DE 4

*Le nouveau-né se change sur la table à langer.
A la tête du lit, la table de chevet.
On a appris la table de multiplication.
La cantinière s'affaire sur sa table de cuisson.*



*Lorsque l'on fait la fête, nous sommes tous attablés.
Ces moments conviviaux sont faits pour nous combler,
Et passer tous ensemble un moment agréable
Mais je vous mets en garde, surtout, pas d'excès de table !*

Philippe HERITIER.

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES

NOS PEINES

Madame Nadine MIGUET décédée 1^{er} novembre 2024 à Dijon
 Madame Huguette DUQUESNE décédée le 21 novembre 2024 à Nuits
 Madame Françoise BOSCH décédée le 1^{er} février 2025 à Dijon
 Monsieur Jean, Guy CHAUDRON décédé le 19 février 2025 à Beaune
 Madame Claudia CHARMONT décédée le 27 mars 2025 à Bligny s/Ouche
 Madame Maria VIT décédée le 10 avril 2025 à Corgoloin
 Madame Simone TIETTO.....décédée le 10 avril 2025 à Arnay le Duc

NAISSANCES

Léon LOMBARD né le 28 septembre 2024 à Beaune
 Malénia HUHU née le 31 octobre 2024 à Beaune
 Baptiste DRAGO LAJEANNE né le 11 décembre 2024 à Beaune
 Marius MONGIN né le 22 décembre 2024 à Beaune
 Eléonore BRASSART née le 9 janvier 2025 à Beaune
 Noah VANMEERBECQ ZABATTA né le 31 janvier 2025 à Dijon
 Léonard RABIET né le 9 février 2025 à Beaune

MARIAGES

Michel TONNELIER et Dominique RIPOLL le 21 décembre 2024
 Emmanuel BAUDINET et Priscilla FAIVRE le 1^{er} mars 2025

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau, Lapray et Morisson	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P.	03 80 63 35 41
3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0 800 23 13 13
SIDA Info Service	0 800 840 800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Jeudi 8 mai 2025	Cérémonie au monument aux morts	à 10h45
Vendredi 20 juin 2025	Fête de la Musique sur le marché	
Dimanche 13 juillet 2025	Festivités du 14 juillet	à partir de 19h
Lundi 1er septembre 2025	Rentrée des classes	
Fin septembre 2025	Date limite pour inscriptions aux affouages en mairie	
Jeudi 31 octobre 2025	Fête d'Halloween	
Mardi 11 novembre 2025	Cérémonie au monument aux morts	à partir de 10h45
Dimanche 23 novembre	Repas des aînés	à partir de 12h
Dimanche 30 novembre	Arbre de Noël de la commune	à partir de 14h30
Dimanche 11 janvier 2026	Vœux du Maire	à 11h

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Adresse Mail : contact.adjoints@corgoloin.com